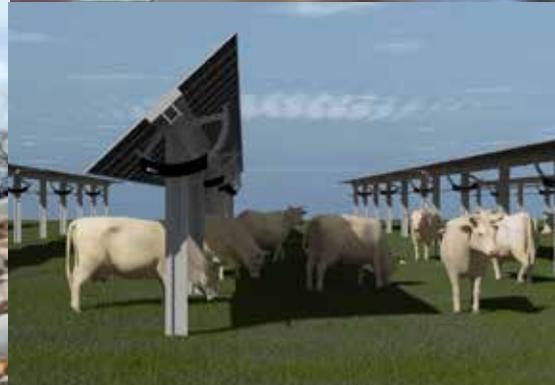


Rapport d'activité 2024

L'OPÉRATEUR ÉNERGÉTIQUE DES VOSGES CENTRALES



Sommaire

- ▶ P. 3 Édito
- ▶ P. 4 Membres du Conseil d'Administration
- ▶ P. 5 Membres du Comité Technique
- ▶ P. 6 Organisation interne
- ▶ P. 7 Notre fonctionnement
- ▶ P. 8 Notre identité
- ▶ P. 9 Stratégie partenariale
- ▶ P. 10 Stratégie territoriale
- ▶ P. 11 Stratégie territoriale
- ▶ P. 12 Projets éoliens 2024
- ▶ P. 13 Projets éoliens 2024
- ▶ P. 14 Projets solaires 2024
- ▶ P. 15 Projets solaires 2024
- ▶ P. 16 Projet biomasse 2024
- ▶ P. 16 Projets hydroélectriques 2024
- ▶ P. 17 Éléments financiers 31/12/24



Rédaction : Jacques Grondahl - Création graphique : lenevé.com - juin 2025



Montage du mât de mesure à La-Vôge-les-Bains.

2024 : la patience porte ses fruits...

Si c'est bien un sujet qui aura été sur les lèvres en 2024 dans le monde de l'énergie, c'est bien l'agrivoltaïque ! Publié au journal officiel le 8 avril 2024, le décret définissant le cadre pour les projets agrivoltaïques et le développement d'installations photovoltaïques sur terrains agricoles a marqué les esprits. Le texte conforte la planification établie par le SCOT des Vosges Centrales qui envisage un essor du photovoltaïque portant à un tiers la part du solaire dans le mix électrique issu d'origine renouvelable locale à l'horizon 2030, derrière l'éolien, pour s'inscrire dans la trajectoire de l'autonomie énergétique du territoire en 2050. À ce titre, la SEM accompagne trois projets emblématiques : à Xertigny avec la société Qair sur élevage bovin, à Totainville et Repel avec la société Valeco sur élevage ovin et un troisième avec JPEE à Frenelle-la-Grande sur élevage porcin. Ces premiers projets sont en cours d'instruction par l'Administration, tout comme la centrale au sol « des Bianlouts » à Dogneville, avec VALECO, dont les autorisations sont espérées pour fin 2025.

2024 aura été marquée par la solarisation des premières toitures publiques proposées par les communes en tiers-investissement à la SEM à commencer par Xertigny avec le gymnase scolaire et le bâtiment de l'industriel SOGEBOS. Bien d'autres sont programmées pour 2025-2026 sur toitures publiques mais aussi agricoles avec la création à venir de Farm'EnR, filiale qui sera dédiée à ce sujet.

Autre sujet qui aura été au centre des attentions en 2024 : l'autoconsommation collective, c'est-à-dire la déduction d'électrons produits localement sur les factures d'un groupe de bâtiments ou d'équipements sur un périmètre donné. La SEM aura contribué à faciliter cette interaction en créant une structure territoriale pour regrouper producteurs et consommateurs et conventionner avec Enedis pour chaque boucle d'autoconsommation : fin 2024 les intercommunalités statuaient sur la création de l'association de loi 1901 Echang'EnR.

2024 aura aussi concrétisé la stratégie qui a pour but de couvrir les frais de fonctionnement de notre société publique-privée avec la vente de prestations d'études de faisabilité d'opérations photovoltaïques en auto-consommation ; cela représente un chiffre d'affaires de 71 000€.

Concernant l'éolien, le parc de Gruey-lès-Surance co-développé avec H2air a été inauguré avec la perspective d'intégrer 2 des 8 turbines dans une boucle d'autoconsommation pour en partager la valeur. Les discussions se poursuivent au niveau juridique et réglementaire pour envisager un tel montage contractuel. Un autre projet est envisagé à La-Vôge-les-Bains en co-développement avec la société Opale pour un potentiel de 4 turbines ; ce dernier se veut exemplaire en terme de partage de la valeur et d'implication citoyenne, au même titre que la centrale de Dogneville qui intègre la commune au capital et les citoyens par l'intermédiaire d'Energie Partagée.

2024 c'est aussi la construction du réseau de chaleur biomasse de Thaon-les-Vosges par une société de projet avec ENGIE dont la SEM participe à hauteur de 15%, soulignant l'ouverture de Terr'EnR à tout type d'énergies renouvelables, avec en prévision le portage de projets d'hydro-électricité.

La structuration de la SEM se poursuit avec un renforcement de l'équipe, la création de nouvelles offres aux collectivités et entreprises pour faciliter l'échange d'énergies vertes et locales aux meilleurs tarifs... Les premières réalisations voient le jour, Terr'EnR concrétise ses partenariats par la création de nouvelles entités, témoignages d'une transition en marche.

Michel HEINRICH
Président de la SEM Terr'EnR



Des femmes et des hommes, eux aussi à énergie positive !

Conseil d'Administration

Collège Collectivités



Roger ALEMANI
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Michel FOURNIER
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Thierry GAILLOT
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Michel HEINRICH
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Stéphanie POIRIER
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Sandrine QUEYREYRE
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Nathalie BABOUHOT
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Sylvie d'ALGUERRE
Région Grand Est



Elisabeth DEL GENINI
Région Grand Est

Collège Privé



Jérôme MATHIEU
Président de la Chambre
d'Agriculture des Vosges



Véronique BEC
Caisse des Dépôts
et Consignations



Thomas DEON
Caisse des Dépôts
et Consignations



Marie-Agnès EVRARD
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Alexandre GARNIER
Caisse d'Epargne
Grand Est Europe

Membres du Comité Technique

Comité Technique

Collège Collectivités



Sami KRIOUCHE
Membre titulaire
Chargé de Stratégie
Rénovation et Performance
du Patrimoine,
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Julie HOSDEZ
Membre suppléante
Directrice générale
adjointe,
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Mathieu SCHICKEL
Membre titulaire
Directeur général,
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Alexandre BAUDOIN
Membre suppléant
Chargé de mission Environnement,
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Benjamin GODFROY
Membre titulaire
Chargé de mission
Transition Énergétique
Région Grand Est



Julia MULLER
Membre suppléant
Chargée de projets
énergies renouvelables,
SEM Grand Est Energies

Collège Privé



Thomas DEON
Membre titulaire
Chargé de
développement territorial,
Direction Régionale
Grand Est
Caisse des Dépôts
et Consignations



Valérie GACHET
Membre suppléante
Responsable énergie,
Caisse des Dépôts et
Consignations



Alina MOUREY
Membre titulaire
Responsable Banque
d'Affaires Entreprises
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Manon GASULLA
Membre suppléante
Chargée Agency
Banque
d'Affaires Entreprises
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Jean-Christophe LABBE
Membre titulaire
Directeur Centres
d'Affaires Multimarchés
Lorraine
Caisse d'Épargne
Grand Est Europe



Katia GOUVENEL
Membre suppléante
Responsable
des Marchés
Institutionnels
Caisse d'Épargne
Grand Est Europe



Suzanne RENARD
Membre titulaire
Responsable du
Pôle Investissement



Simon MATHIEU
Membre suppléant
Chargé d'Investissement
Énergie Partagée
Investissement



Damien L'HULLIER
Membre titulaire
Pilote Énergie Grand Est
Expert Méthanisation
& Photovoltaïque
Chambre d'Agriculture
des Vosges



Romuald BOGUENET
Membre suppléant
Conseiller Urbanisme
et Environnement
Chambre d'Agriculture
des Vosges

► L'équipe de Terr'EnR s'agrandit...

Pour être au plus proche des acteurs du territoire, diversifier ses domaines d'expertise et répondre à la montée en force du nombre de projets et de demandes sur le territoire, un Directeur administratif et financier, ainsi qu'un nouveau chargé de développement est venu compléter l'équipe de TERR'ENR.



Olivier JODION
Directeur Général



Muriel VAN DYCK
Assistante de Direction



Jacques GRONDAHL
Directeur Général Délégué
& Développement



Marc RINDERNECK
Directeur Administratif,
Financier & Commercial



Sami KRIOUCHE
Chargé de développement



Geoffrey CUILLER
Chargé d'opération

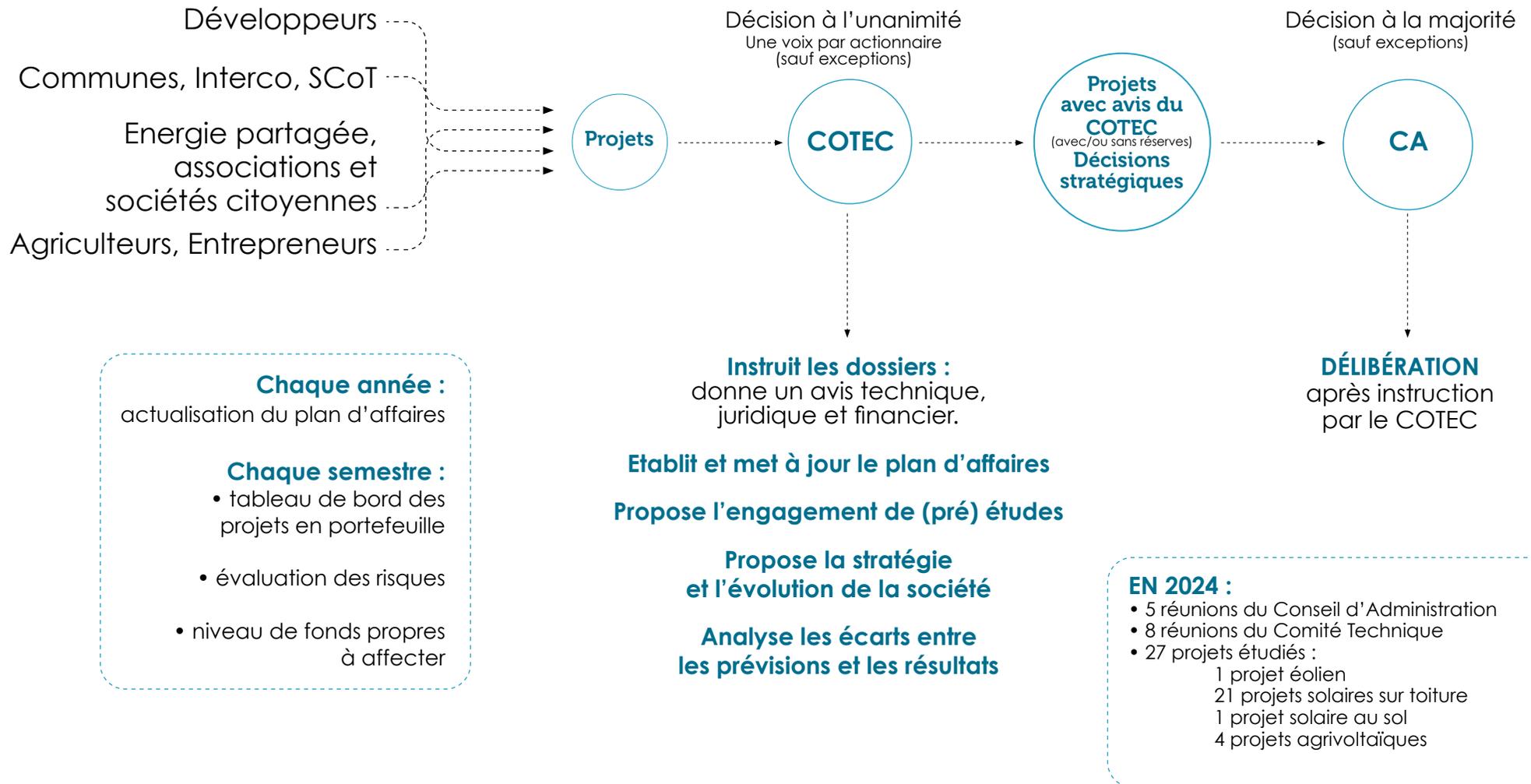


Antoine GRISART
Chargé de développement



Parc éolien de Gruey-lès-Surance

Une instruction des projets par le Comité technique, les décisions stratégiques par le Conseil d'Administration

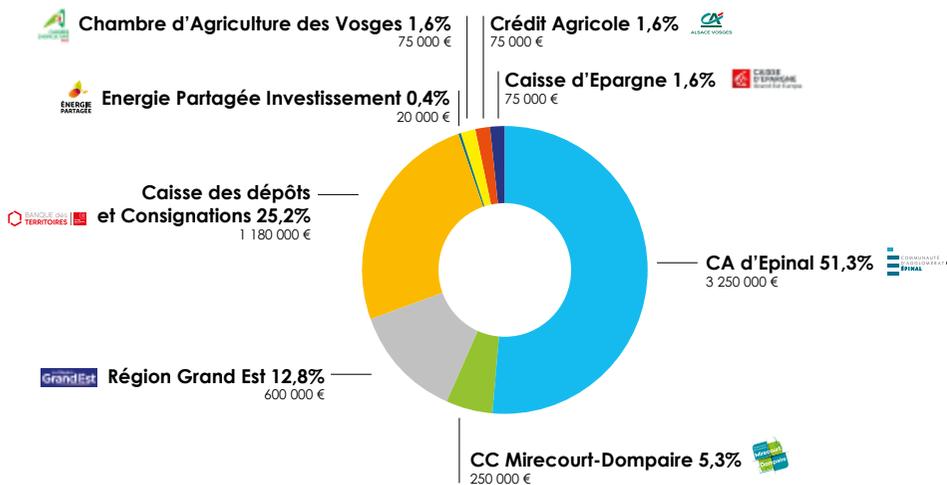


Terr'EnR : l'opérateur énergétique des Vosges Centrales

Créée fin 2019, la Société d'Economie Mixte (SEM) Terr'EnR a pour objet de développer, financer et assurer l'exploitation d'ouvrages dédiés à la production d'énergies renouvelables dans les Vosges Centrales.

En 2023, la Chambre d'agriculture des Vosges entre au capital de la SEM pour accompagner la mobilisation du potentiel sur foncier agricole, que ce soit sur toitures, dans le cadre de projets éoliens ou en agrivoltaïsme.

Répartition du capital 4 675 000 €



Les domaines d'intervention

Avec un spectre d'intervention privilégié sur le territoire des Vosges Centrales et ouvert à l'ensemble des énergies renouvelables, **la société s'attèle dans un premier temps au co-développement de projets éoliens, photovoltaïques et hydro-électriques.**

154 communes

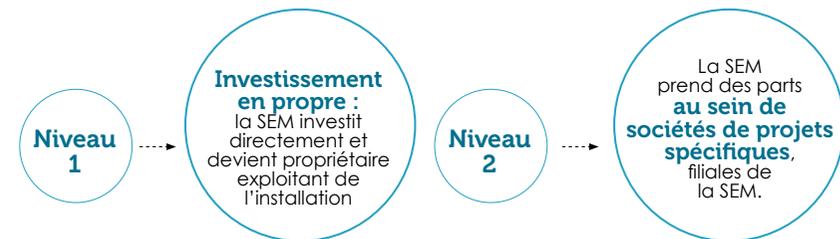


L'émergence des projets participatifs citoyens

La Société porte l'ambition de développer en priorité des projets dont la gouvernance est ou sera assurée par le territoire (**SEM + Commune + Citoyens**). Elle inclura dans ses différents projets un objectif de concertation avec les riverains qui pourront, de façon directe ou intermédiaire, investir dans les projets avec un accès à la gouvernance.



Deux niveaux d'intervention



Des projets compatibles avec les préconisations du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a défini des orientations propres à chaque filière pour produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie.

L'objectif : préserver la biodiversité, les usages et les paysages par une intégration harmonieuse des systèmes de production. C'est le socle sur lequel a été construit Terr'EnR et une condition non négociable au projet d'autonomie énergétique territoriale. Les représentants de Terr'EnR s'en portent garants. Ainsi, chaque projet est expertisé par une grille multicritère mesurant son impact sur le territoire pour un choix éclairé des investissements de la SEM.

Niveau 1

Les projets portés en propre par la SEM sont les toitures et les ombrières de collectivités. Cette offre de tiers-investissement permet aux collectivités de montrer l'exemple et de respecter leur obligation de solarisation des toitures et parkings imposés par la loi APER. Fin 2024, leur puissance représentait 107 kWc ; on estime à environ 1 MWc la puissance en service fin 2025 sur un peu moins d'une dizaine de collectivités. L'électricité produite bénéficiera aux collectivités grâce à l'autoconsommation collective.

Niveau 2

L'absence de développeur privé ou d'énergéticien au capital de la SEM est stratégique, car il permet à la SEM d'être ouverte au partenariat avec tous développeurs aux compétences avérés, dont l'approche territoriale est respectueuse de la doctrine d'investissement de la SEM. Celle-ci reprend les recommandations du SCoT des Vosges Centrales, de la Charte d'Energie partagée et d'AMORCE en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés, insistant sur une répartition équitable de la valeur à toutes les étapes du développement d'un projet et d'une association des acteurs locaux pour les principales prises de décision. **La SEM défend l'intérêt territorial. Les premiers partenariats sont l'illustration de cette ambition.**

Les sociétés de projets dans lesquelles Terr'EnR détient du capital

Nom de la société de projet	Filière	Part de capital de la SEM	Partenaires et capital associé	Communes d'implantation	Puissance en service ou projetée
Pays de Madon & Moselle	Eolien	9%	Neoen 91%	Ville-sur-Ilon, Dompierre...	39,6 MW
Lun'EnR	Eolien	100%	Partenariat en attente	Gruey-lès-Surance	4,4 MW
CS Golbey	Solaire au sol	24%	Golbey 25% Total Energies 51%	Golbey	5 MW _c
CS Les Bianlouts	Solaire au sol	35%	Dogneville 15% Energie Partagée 10% Valeco 40%	Dogneville	11,9 MW _c
CAS Totainville	Agrivoltaïque	30%	Valeco 70%	Totainville & Repel	32,1 MW _c
Thaon Energie	Biomasse	15%	Engie 85%	Thaon-les-Vosges	7,7 MW _{th}

► Une stratégie de déploiement des EnR par filière

Dans son exercice de planification énergétique territoriale, le SCoT estimait que dans la perspective d'une couverture des besoins énergétiques des Vosges Centrales à hauteur de 46% à l'horizon 2030, l'éolien et le solaire deviendraient les premières sources d'approvisionnement électriques du territoire. De cette approche prospective est née une stratégie opérationnelle portée par la SEM Terr'EnR pour diversifier et massifier les énergies renouvelables sur tout support. La démarche s'inscrit dans une approche intégrée à l'échelle de la Région Grand Est, de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire qui mènent en parallèle des politiques ambitieuses de réduction des consommations et de sobriété énergétique.

► Photovoltaïque sur toitures & ombrières de parking

Le solaire sur toiture et sur ombrière de parking est une priorité qu'entend massifier la SEM. Présentant bien moins d'enjeux d'intégration et de temps de développement que les centrales au sol, même en équipant une toiture sur dix, son déploiement ne permettrait d'atteindre que 50% des objectifs 2030 pour le solaire à l'échelle du territoire. Leur modèle économique a été fragilisé par la dernière réforme tarifaire, ce qui incite d'autant plus à valoriser l'électricité en autoconsommation et à grouper les investissements pour obtenir un effet de volume. Par ailleurs, la solarisation des toitures est souvent associée à une reprise des éléments de charpente, ce qui permet indirectement de préserver et conforter le patrimoine bâti existant. Il représente en outre un véritable atout pédagogique illustrant l'ambition énergétique territoriale et tous les efforts à déployer pour produire des électrons... soulignant aussi toute l'attention à mobiliser pour ne pas les gaspiller !



Gymnase de Xertigny

La SEM se concentre dans un premier temps sur les toitures et parkings de collectivités, avec une dizaine de collectivités volontaires, mais aussi le bailleur social Epinal Habitat, avec un chantier en cours sur le quartier Jacquard. Un plan de patrimoine permet d'envisager systématiquement la solarisation des toitures en réfection, en préparant tous les éléments techniques nécessaires pour optimiser les travaux et en réduire les investissements.

Les toitures agricoles représentent le segment le plus porteur du territoire. De grande taille, peu contraintes par leur occupation et leur accès, leur solarisation apporte l'avantage indirect du désamiantage, tout en garantissant une rentabilité accrue que sur toitures publiques. Forte d'une expérience de plusieurs années sur le montage de groupement d'achats, un partenariat est en cours de concrétisation avec la Chambre d'agriculture pour créer une filiale de la SEM qui permettrait aux agriculteurs de bénéficier de revenus locatifs conséquents, en contre-partie des travaux de réfection.

Les toitures tertiaires sont également visées, du fait de leur taille et du faible surcoût si le photovoltaïque est intégré dans le projet de construction. Dans l'attente de faire aboutir son partenariat avec la société Avinim, la SEM accompagne les entreprises par la réalisation d'études de faisabilité et la proposition d'achat groupé et de tiers-investissement.

► Auto-consommation collective & contrat d'achat direct d'énergie

Pour valoriser au mieux l'électricité produite et faire profiter aux collectivités et entreprises du territoire de tarifs compétitifs sur le long terme, la SEM a mis en place une association territoriale, Echang'EnR, en vue de simplifier toute démarche d'auto-consommation collective. Que ce soit pour la recherche de partenaires consommateurs ou producteurs, l'étude de potentiel, le conventionnement avec Enedis ou encore la facturation, une simple adhésion suffit pour intégrer un périmètre d'autoconsommation collective.

La Communauté d'agglomération est d'ailleurs en cours de réflexion pour initier, avec toutes les communes volontaires, un marché groupé à l'échelle de l'intercommunalité qui permette une contractualisation de l'électricité autoconsommée sur la durée d'amortissement des centrales.

Une stratégie de déploiement des EnR par filière (suite)

Photovoltaïque au sol & agrivoltaïque

Les centrales solaires au sol sont réservées aux terres incultes et friches polluées. Peu nombreuses dans les Vosges centrales, et encadrées réglementairement, ces zones sont à solariser en priorité afin de leur redonner une valeur économique. C'est le cas de la centrale au sol de Golbey ou du projet de Dogneville sur le délaissé de l'aérodrome. Leur taille de l'ordre d'une dizaine d'hectares permet d'obtenir des prix de l'énergie très compétitifs. Par ailleurs, un arrêté tarifaire est attendu pour fin 2025 qui devrait faciliter le développement de projets de faible taille, de l'ordre d'un hectare utile ; il en découlerait un nouveau débouché pour les délaissés ferroviaires, sites pollués ou zones économiques non viables.



Centrale au sol de Golbey

Pour rappel, les centrales agrivoltaïques sont des projets agricoles dont la synergie avec l'ombrage des panneaux photovoltaïques démontre un apport mesurable en termes de rendement agronomique ou de résilience au dérèglement climatique. Ces centrales sont amenées à se développer massivement car les agriculteurs sont les premiers à s'adapter à l'augmentation des aléas climatiques. C'est à ce titre que le SCoT encourageait dès 2015 l'expérimentation de tels projets. Terr'EnR poursuit cette ambition avec en perspective des projets sur divers types d'élevages : ovin, bovin, porcin et en priorité sur prairies permanentes, zones également sensibles aux sécheresses devenues plus fréquentes. Un partenariat s'est d'ailleurs construit avec l'ENSAIA pour assurer un suivi agronomique des performances attendues et

en tirer des enseignements. Les toitures tertiaires sont également visées, du fait de leur taille et du faible surcoût si le photovoltaïque est intégré dans le projet de construction.

Eolien

Dans la stratégie d'autonomie énergétique territoriale, l'éolien devrait représenter un tiers de l'approvisionnement énergétique local dans le mix électrique en 2030. L'accompagnement des premiers « coups partis » est un succès : les projets à l'initiative de développeurs privés en fin de développement ont démontré le rôle que pouvait jouer la SEM et tout l'intérêt d'un co-développement territorial. Cela a permis à la SEM d'entrer au capital aux côtés de Neoen pour le parc du Pays de Madon et Moselle autour de Ville-sur-Illon et d'obtenir sans réserve l'autorisation du parc des Lunaires à Gruey-lès-Surance par H2air. Cependant, la hausse du prix des matériaux a rendu complexe le financement du projet, ce qui rend difficile la cession des 2 éoliennes à un prix convenable difficile.

Ces premiers partenariats ont amené Terr'EnR à expérimenter le co-développement avec plusieurs développeurs privés, sur des projets aux contextes différents, qui n'ont pour la plupart pas pu voir le jour pour diverses raisons (servitudes aéronautiques, écologiques, paysagères...). Néanmoins, la SEM poursuit ses efforts avec toujours plus d'exigence dans la manière de co-développer un projet et d'associer les acteurs locaux. Le dernier projet en cours est le projet le plus exemplaire d'entre eux. Les études environnementales en cours et les premiers retours de la DREAL sont des plus prometteurs.

Maîtrise foncière

Ces premiers retours d'expérience amènent la SEM à proposer la signature de promesses de bail aux communes et propriétaires privés en étroite collaboration avec les élus municipaux. L'enjeu est autant de réguler le montant des indemnités aux propriétaires, que de pouvoir encadrer les conditions de co-développement et réduire les marges à chaque étape de développement pour une répartition plus équitable de la valeur et une meilleure acceptabilité des projets.

Biomasse & Hydro-électricité

Ces ressources sont précieuses et ont été développées de façon historique sur le territoire. Leur potentiel de progression est assez limité sur le territoire ; rares seront les nouveaux projets, mais la SEM s'attèle à ne négliger aucune des sources renouvelables locales et à reconquérir l'existant.

Gruey-lès-Surance : plus de 10 années de développement enfin récompensées... ou presque !

Inauguration du parc éolien des Lunaires à Gruey-lès-Surance

L'inauguration du parc éolien des Lunaires et des Fuchsias a eu lieu le 5 octobre 2024, en présence de nombreux habitants de Gruey-lès-Surance. D'une puissance totale de 17,6 Mégawatts, ces 8 éoliennes s'inscrivent dans les objectifs de la région Grand Est et dans un partenariat avec la SEM Terr'EnR. Sept des huit éoliennes se trouvent sur des terrains communaux.

La maire de Gruey-lès-Surance, Marie-Odile Beurné s'est dit « fière de ce beau parc éolien. C'est une bonne chose d'avoir des éoliennes pour notre planète. En plus de fournir de l'électricité à proximité, ses retombées permettront de faire des investissements pour la qualité de vie dans la commune. »

En tant que Président de l'agglomération d'Epinal et de Terr'EnR, Michel Heinrich a rappelé que « La SEM veille à une plus juste répartition des revenus en associant les citoyens. Le parc éolien a été scindé en deux pour isoler 2 des 8 éoliennes qui deviendront de gouvernance territoriale. (...) » Il concluait en remerciant Roy Mahfouz, président-fondateur de H2air, qui s'est montré tout à fait ouvert et porteur de ce modèle innovant.

Toute l'équipe d'H2air, n'ont pas caché leur émotion et leur fierté. Roy Mahfouz, indiquait pour conclure : « voilà pourquoi nous installons des éoliennes, les avantages, une question de souveraineté énergétique, une grande question économique. La France importe aujourd'hui 80 milliards d'énergie fossile. L'éolien participe au bouclier énergétique du pays. (...) »

La perspective d'une valorisation de l'électricité au niveau local

La SEM Terr'EnR a créé la filiale Lun'EnR pour héberger les 2 éoliennes isolées contractuellement des 6 autres. Plusieurs communes limitrophes ont déjà délibéré pour entrer au capital et Energie partagée est envisagée pour accueillir l'investissement citoyen.

Seulement la crise des matériaux de 2022 (+139,4 % pour les aciers) a dégradé le plan d'affaire nécessitant de revoir le modèle de valorisation de l'électricité produite, car ne permettant pas d'atteindre le minimum acceptable par la SEM.

La discussion partenariale se poursuit avec H2air pour proposer un contrat d'achat direct d'énergie avec un industriel ou une collectivité locale et ainsi pouvoir faire aboutir le partenariat. A suivre...



Au centre : Marie-Odile BEURNE, Maire de Gruey-lès-Surance, entourée de Roy MAHFOUZ, PDG d'H2air, Michel HEINRICH, Président de Terr'EnR, Véronique MARCOT, Département des Vosges, Sylvie DALGUERRE Région Grand Est, Anne CARLI, Secrétaire Générale de la Préfecture, et des techniciens de H2air



Madame Beurné s'est dit
“ fière de ce beau parc éolien (...) ”

La SEM se concentre sur un projet exemplaire pour son approche territoriale et partenariale

Signature d'un protocole d'accord avec Opale et pose d'un mât de mesure à La-Vôge-les-Bains

Dès la définition des zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables, les services de la SEM et de l'agglomération d'Epinal ont accompagné la commune de La-Vôge-les-Bains à identifier et mobiliser son potentiel de transition énergétique. Plusieurs ateliers de concertation ont été menés auprès des citoyens, ainsi que des lettres d'informations et une approche inédite a été menée auprès des propriétaires fonciers de la zone potentielle du projet. L'implication du maire est sans pareille et la proposition faite dans le cadre de la promesse de bail permet une rémunération optimisant les retombées pour la commune, comme jamais Terr'EnR n'a pu observer par ailleurs.

La zone de projet représente un potentiel de 3 à 4 turbines de 150 à 180 mètres en bout de pales pour un total minimum de 9MW de puissance soit l'équivalent de la consommation de 8 000 foyers. Le projet couvre également en partie du foncier municipal.

L'engagement d'un nombre suffisant de propriétaires a permis de lancer les études, ce qui s'est concrétisé début 2025 par la pose du mât de mesure et la signature d'un protocole de co-développement liant la société OPALE avec la SEM.

Un accord partenarial reflétant la philosophie territoriale de coopération

Ce dernier définit les grands principes de partenariat et les règles de gouvernance de la future société de projet qui sera constituée fin 2025. En synthèse, la possibilité pour la commune d'entrer au capital en phase de développement du projet avec des décisions prises à la majorité des 2/3, ce qui permet à la SEM et à la commune de stopper toute décision de développement ou d'investissement, en cas de désaccord avec OPALE.

L'association des citoyens à tout Comité stratégique. Un financement des études par la SEM & OPALE à hauteur de 40% et 60% et un partage optimal de la valeur pour une redistribution des dividendes aux acteurs locaux et citoyens.



Montage du mât de mesure

© Opale



Signature de l'accord partenarial en présence des élus municipaux et de la presse

De gauche à droite : Frédéric DREVET, Maire de La-Vôge-les-Bains,
Michel HEINRICH, Président de la SEM,
Sébastien JEANGIRARD, Directeur Développement d'Opale,
Michel AUBRY, Maire Délégué de Harsault

© Terr'EnR

▲ Solaire sur toiture & parking : les premières centrales d'une longue série génèrent leurs premiers électrons

Projets solaires sur toitures de collectivités programmés en autoconsommation collective

Plusieurs opérations de solarisation ont été initiées courant 2023, dont l'une lancée en 2024 à Xertigny, avec la mise en service récente de la centrale photovoltaïque sur toiture du gymnase intercommunal. D'autres chantiers sont actuellement en cours et devraient s'achever au cours du troisième trimestre 2025. Il s'agit notamment :

- des ombrières de parking de Madonne-et-Lamerey (les travaux ont démarré en mai 2025),
- de la toiture du gymnase de Nomexy,
- de l'école maternelle de Châtel-sur-Moselle.

Ces premiers déploiements réussis ont permis d'engager cinq nouveaux projets, attendus pour la fin de l'année 2025, sur les bâtiments communaux des communes de Golbey, Épinal et La Chapelle-aux-Bois.

L'ensemble de ces installations s'inscrit dans le dispositif d'autoconsommation collective récemment redéfini à l'échelle du territoire des intercommunalités, afin de maximiser la valorisation locale de l'énergie produite.

La SEM développe une offre pour accompagner les entreprises

L'accompagnement des entreprises dans leurs projets de solarisation se poursuit et s'intensifie. Parmi les récents projets, on peut citer l'entreprise SOGEBOS à Xertigny, dont l'accompagnement s'est achevé au deuxième trimestre 2025 avec la mise en service d'une centrale photovoltaïque sur toiture. Cette dernière permet à l'entreprise de couvrir 10 % de ses besoins électriques par autoconsommation de 95% de la production.

Par ailleurs, de nouvelles entreprises ont exprimé un intérêt croissant pour initier des études de faisabilité, notamment dans le cadre des obligations de la loi APER, qui impose la solarisation des parkings existants de plus de 1 500 m². C'est notamment le cas de l'entreprise EKIPA, située sur le territoire de la Communauté de communes de Mirecourt Dompain et de MOUSTACHE BIKES, installée dans la zone Inova 3000. Ces perspectives confirment la dynamique positive du territoire en matière de transition énergétique, en lien avec les enjeux réglementaires et les attentes des acteurs économiques.



Centrale solaire sur le gymnase de Xertigny

© Terr'EnR



Travaux ombrières de parking de Madonne-et-Lamerey

© Terr'EnR



Centrale sur l'entreprise SOGEBOS à Xertigny

© Terr'EnR

► Photovoltaïque au sol et agrivoltaïque : des projets en instruction !

Les dossiers d'autorisation environnementale des projets agrivoltaïque de Totainville-Repel et photovoltaïque au sol de Dogneville sur le délaissé d'aérodrome ont été déposés

Le dimensionnement des projets a été arrêté par Valeco fin 2024. Les discussions sont en cours avec les services de l'Etat et se poursuivront avec les services instructeurs courant 2025. Un second passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) est programmé pour clarifier certains points.

Si une autorisation est obtenue d'ici fin 2025, les centrales pourraient être mises en service d'ici 2028. Pour la centrale au sol des « Bianlouts » à Dogneville, la levée de fonds citoyens devrait pouvoir commencer fin 2025 via Energie partagée.

Projet agrivoltaïque à Xertigny : une technologie adaptée au bovin

Le projet se situe sur 18 ha clôturés appartenant à l'EARL du Coteau sur la commune de Xertigny. Le site a été choisi avant tout pour son faible impact paysager car totalement masqué des bourgs-centres des villages environnants. L'installation représente une puissance de 7 MWc, soit une production de 11 GWh par an équivalente à la consommation électrique de 9143 habitants hors chauffage et eau chaude sanitaire.

Le design de la centrale en 2 îlots distincts, ajusté à la demande de l'exploitant, permettra un espace dédié à la fauche dans la zone Nord et un pâturage privilégié dans la zone Sud avec respectivement un écartement inter-pieux de 8 m et 12 m d'écartement et 2,5 m de hauteur en bas de panneaux. Les pieux seront battus ou vissés pour faciliter leur démantèlement et éviter la présence de béton dans le sol.

Un protocole de suivi agronomique sera mis en place pendant 5 ans pour démontrer le maintien du rendement agricole par rapport à une surface témoin. L'instrumentation de la parcelle sera assurée par l'ENSAIA de Nancy pour s'assurer d'une impartialité scientifique.

L'intégration paysagère a été définie en concertation avec la commune et le SCoT des Vosges centrales dans le cadre d'un atelier du Plan de paysages. Le projet a été déposé en instruction début 2025 et a obtenu un avis favorable de la CDPENAF. L'entrée au capital de la société de projet par la SEM Terr'EnR est prévue à hauteur de 49% aux côtés de la société Qair.



Zone d'implantation sur le délaissé d'aérodrome de Dogneville

© Terr'EnR



Solution technique envisagée sur Xertigny

© Qair

► Réseau de chaleur : la société « Thaon Energie » voit le jour !

Pour porter le projet de construction et d'exploitation du réseau de chaleur de Thaon-les-Vosges, une société de projet intitulée « Thaon Energie » a été créée pour engager les 14 000 000 € d'investissement, dont le capital se répartit entre ENGIE qui en possède 85% et Terr'EnR : 15%. La SEM projette d'investir 930 000 € pour bénéficier d'une rémunération à hauteur de 500 000 € environ, soit l'équivalent d'un placement à 7,2% sur 26 ans.

Le chantier a été lancé et porte sur l'ensemble du territoire communal. En phase initiale, le réseau sera déployé dans les quartiers « Aviots », « Centre » et « Europe ». Une extension future vers la zone d'activités économiques INOVA 3000 a été envisagée. Un fort développement est à envisager sur la zone des Aviots avec la réhabilitation de la friche « BTT ».

La chaufferie centralisée sera d'une puissance de 7,5 MW et le réseau s'étendra sur 7 km. La mise en service de l'installation est prévue en 2025.



Le chantier est lancé à Thaon-les-Vosges

Projets hydroélectriques 2024

► Dépôt du dossier d'autorisation pour reconquérir l'ancienne centrale du Moulin-aux-Bois

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bains d'Energies est portée par un collectif citoyen de 152 sociétaires créé en 2017, qui a pour but de revitaliser, par divers moyens complémentaires, la Tréfilerie du Moulin-au-Bois, un ancien site industriel de La-Vôge-les-Bains.

Fondé sur une démarche collective, ce projet d'éco-lieu vise à être majoritairement financé par la production d'énergie verte et notamment en rééquipant le site avec une turbine hydro-électrique.

La hauteur de chute brute est de 28 m représentant une production annuelle de 477 MWh, soit la consommation électrique équivalente à 403 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire). La SCIC vient de déposer son dossier d'autorisation environnementale début 2025 et Terr'EnR envisage d'entrer au capital de la SCIC pour soutenir la démarche.



Éléments financiers au 31/12/2024

Produits d'exploitation : 71 035€

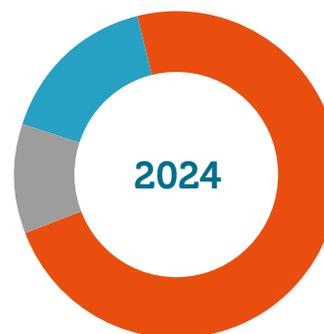
Charges d'exploitation : 451 303,29€

Honoraires

	2024
Honoraires et frais d'actes	-17 948€
PV Toiture Epinal Habitat	-793€
PV Toiture Girancourt	-15 085€
PV Ombrières Nomexy	-4 465€
PV Ombrières Châtel-sur-Moselle	-4 366€
PV Sol Dogneville	-1 265€
Divers	-7 345€
Honoraires techniques	-33 319€
TOTAL Honoraires	-51 267€

15,9%
Charges de gestion courante
- 71 558€

11%
Honoraires
-51 267€



73%
Charges de personnel
-328 478€

Synthèse de l'activité

	2024
Chiffre d'affaires	71 035€
Marge globale	71 035€
Charges de fonctionnement	-90 092€
Valeur ajoutée	-19 057€
Impôts et taxes	-3 243€
Charges de personnel	-328 478€
Excédent brut d'exploitation	-350 778€
Transferts de charges	1 018€
Dotations aux amort. et prov.	-29 234€
Autres charges	-256€
Résultat d'exploitation	-379 250€
Produits financiers	105 510€
Charges financières	-92€
Résultat courant avant impôts	-273 831€
Résultat exceptionnel	7 111€
RÉSULTAT NET	-266 720€

Nota Bene

Les charges de personnels s'expliquent par le recrutement d'un Directeur administratif et financier au mois d'octobre 2023 ainsi qu'un Chargé de développement au mois de juillet 2024.

Les actifs immobilisés correspondent aux participations en capital de la SEM dans les sociétés actives à savoir CS GOLBEY, Madon & Moselle et Solenval.

Le montant renseigné dans « autres créances » correspond aux comptes-courants d'associés détenus dans ces mêmes sociétés.

	2024
Salaires et traitements	-232 339€
Charges sociales	-96 139€
Taux de charges sociales	41,38%
TOTAL des charges de personnel	-328 478€

Bilan actif

	31/12/2024
Immobilisations corp. et incorp.	393 000€
Participations	652 480€
Total actif immobilisé	1 045 480€
Créances clients	51 964€
Autres créances	287 484€
Valeurs mobilières de placement	577 767€
Disponibilités	1 900 121€
Charges constatées d'avance	36 172€
Total de l'actif circulant	2 853 508€
TOTAL ACTIF	3 898 988€

Bilan passif

	31/12/2024
Capital social	4 675 000€
Report à nouveau	-892 341€
Résultat de l'exercice	-266 720€
Subventions	80 523€
Total capitaux propres	3 596 461€
Emprunts	-
Dettes fournisseurs	82 433€
Dettes fiscales et sociales	40 093€
Versement restant à effectuer sur titres de participations	180 000€
Total dettes	302 526€
TOTAL PASSIF	3 898 988€

L'OPÉRATEUR ÉNERGÉTIQUE DES VOSGES CENTRALES

